



**Mairie de Challuy**

## **Compte rendu du conseil Municipal du 02 juin 2015**

Le Conseil Municipal de CHALLUY s'est réuni le 02 juin 2015 en Mairie de Challuy.

Etaients présents :

Séverine Bligand, Emilie Dufour, Sylvie Foucault, Marie Thérèse Guyot, Mireille Harmand, Edith L'Hévéder, Annie Rodet, Guy Babis, Fabrice Berger, Jean Muelle, Jean-Patrick Pelletier, Robert Simon, arrivée de Nicolas Loisy à 19H10.

Pouvoirs :

Bernard Roy donne procuration à Fabrice Berger et Michel Blond à Jean-Patrick Pelletier.

Absent : Nozha Mourjane, Daniel Bouchard, Alain Duplessis.

L'ordre du jour comprenait :

- lotissement du château :
  - autorisation de déposer tous les actes liés au lotissement au rang des minutes de l'étude notariale « Robert : Jean Muelle, Adjoint à l'urbanisme, explique « qu'afin d'assurer la conservation des différents documents concernant cette vente et pour faciliter les démarches des différents acheteurs, il est nécessaire d'inscrire tous les actes au rang des minutes » ;
  - liste des travaux de 1ère phase du lotissement : Jean Muelle indique que « les travaux du lotissement du château seront réalisés en deux phases : une première phase avant construction des pavillons concernant les travaux de viabilisation, l'installation des différents réseaux, le dévoiement des canalisations existantes et une seconde phase qui comprendra la pose des bordures, de l'éclairage public, la chaussée définitive avec les revêtements, l'aménagement des trottoirs. Il précise que la commune met à disposition l'ensemble des réseaux au droit du lotissement du château et que la totalité des équipements communs sera incorporée dans le domaine public communal dès l'achèvement des travaux. » Il sollicite l'autorisation de différer les travaux de finition dans les délais fixés par l'arrêté autorisant l'opération (5 ans maximum à partir de la date de dépôt de la demande de DETR) ;
  - découpage des parcelles : Jean Muelle rappelle que Monsieur Raquin, géomètre expert, a procédé au découpage des parcelles. Il propose de fixer les prix des parcelles pour lesquelles des acheteurs se sont manifestés en fonction de leur surface respective constructible et non constructible et des demandes particulières des acheteurs. Ainsi, les prix varient de 45 500 à 60 000 euros.

Tous ces points sont votés à l'unanimité des membres présents.

- Indemnités du Payeur :

Monsieur le Maire explique que « le Gouvernement demande aux communes de participer au redressement des finances de l'Etat. Cet effort, imposé, conduit à une diminution des dotations des communes de moins 30 % entre 2014 et 2017. Les communes sont donc contraintes de réaliser des économies substantielles. Comment faire aussi bien avec moins d'argent ? Madame Morin nous fournit des conseils pertinents à ce sujet, en dehors de l'exercice de ses missions, depuis sa prise de

fonctions le 1<sup>er</sup> décembre 2014. Je propose donc de lui allouer l'indemnité de conseil ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux de 100 % pour l'année 2015. » 14 voix pour, 1 abstention = Jean Muelle.

- Adhésion à l'association « Le Greffon 58 » :

Annie Rodet, Adjointe à l'environnement, rappelle que « la commune de Challuy dispose depuis plusieurs années d'un verger communal financé entièrement par le Conseil Régional de Bourgogne. Afin de gérer au mieux les différentes espèces de pommiers implantés dans ce verger, la Commune de Challuy fait appel à l'association « Le Greffon 58 ». Cette association œuvre, pour les générations actuelles et futures, à la renaissance de la richesse variétale du patrimoine fruitier, à la sauvegarde des patrimoines génétiques fruitiers locaux et régionaux. » Afin de bénéficier des conseils de cette association et que ses bénévoles puissent intervenir en cas de besoin, Annie Rodet propose d'adhérer à cette association. Le montant annuel de l'adhésion est de 28 euros. » 15 voix pour.

- Subventions aux associations 2015 :

Monsieur Le Maire rappelle que « la Commune de Challuy compte sur son territoire un nombre important d'associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, le travail de mémoire, la citoyenneté, les relations internationales, les solidarités, les loisirs etc... Ces associations participent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités et répondent de plus en plus à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent ou ne veulent satisfaire ».

Monsieur le Maire informe que « la Commission des Finances s'est réunie le 11 Mai 2015. Elle a étudié les dossiers en respectant les critères d'attribution de subventions définis, à savoir : le nombre d'adhérents total et le nombre d'adhérents Challusiens, l'organisation d'évènements particuliers, la mise à disposition gratuite de locaux par la mairie (avantages en nature), le résultat financier de l'association, le rôle festif ou social du demandeur. »

Monsieur le Maire précise que « pour prétendre à une subvention ou à un prêt de salle, toute association doit transmettre en Mairie le procès-verbal de son assemblée générale annuelle ainsi que son budget et préciser l'utilisation qui sera faite de la subvention allouée ».

Selon ces critères, il propose la répartition suivante : Centre Communal d'Action Sociale : 8 000 euros, coopérative scolaire : 1 000 euros, Secours Populaire Français : prêt de la salle des fêtes 2 fois en 2015, association TGV POCL : 100 euros, Radio Nevers FM : 200 euros, Club Pétanque Challuy-Sermoise : 250 euros, Amicale des Donneurs de sang : 150 euros, Gymnastique volontaire : 100 euros, RCNCS : 1 700 euros, USEP : 100 euros, Club des aînés : 100 euros, Anciens combattants : 200 euros.

Monsieur le Maire souligne que « d'autres associations locales, telles que les mille couleurs de Challuy, la fête du sabot, l'association des mains vertes, le comité de jumelage Challuy-Magyarszeck, les doigts agiles, le club d'arts martiaux ne demandent pas de subventions ». 15 voix pour.

- Tarifs municipaux 2015-2016 :

Mireille Harmand, Adjointe en charge de l'Education-Enfance-Jeunesse, propose « de ne pas augmenter les tarifs de cantine, garderie périscolaire et accueil de loisirs et de laisser les tarifs identiques à ceux de l'année écoulée afin de ne pas gréver le budget des ménages. »

15 voix pour

Elle informe « qu'une réflexion est en cours avec les élus de Sermoise sur la restauration scolaire. Est-il possible de proposer aux enfants une meilleure alimentation à un prix acceptable par tous ? J'attends les tarifs de la Cuisine des Césars notamment et je me suis rapprochée du groupe Ansamble qui dessert d'autres écoles. Nous envisageons de distribuer un questionnaire aux parents afin de recueillir leurs sentiments et les faire participer à la réflexion. Les délégués des parents d'élèves seront invités à venir déjeuner avec les élèves. »

- Autorisation au Maire de signer des conventions GRDF concernant l'autorisation d'utilisation des points hauts communaux pour mise en place des nouveaux compteurs avec auto relève et système pour économies d'énergie :

Il s'agit de l'installation des « compteurs communicants gaz », projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant des objectifs de maîtrise d'énergie par la mise à disposition plus fréquente des données de consommation gaz. Ainsi, si les abonnés peuvent relever plus souvent leur compteur gaz, ils maîtriseront leur consommation plus facilement.

Afin de mettre ces compteurs en place, GRDF demande donc l'autorisation d'utiliser les points hauts de la commune pour installer les équipements de communication internet. 14 voix pour.

- Autorisation au Maire de signer avec le SIEEEN pour la mise en place de certificats d'économies d'énergie (CEE) :

Monsieur le Maire indique que la commune de Challuy souhaite s'engager dans une politique volontariste d'économie d'énergie. Il souhaite mettre en place le dispositif des certificats d'économies d'énergie. Ce système permet de récupérer une partie des investissements réalisés. Il propose de rejoindre le groupement réalisé par les SIEEEN des quatre départements de Bourgogne afin que ce dernier réalise toutes les formalités nécessaires à la mise en place des CEE et à leur valorisation économique. 14 voix pour.

- Affectation de la Dotation Cantonale d'Equipement (DCE) :

Chaque année, le Conseil Départemental alloue une subvention aux communes. Pour la percevoir, celles-ci doivent indiquer sa destination. Monsieur le Maire propose de la destiner aux opérations de voirie qui ne manquent pas en 2015 : impasses de la Rirole et des Prés Rollet, route du Bois des Loges à Aglan, route du Pont-Carreau, allée du château notamment. 14 voix pour.

- Autorisation au Maire de signer la convention individuelle portant mise à disposition du service commun « instruction des demandes en matière d'urbanisme » :

Jean Muelle explique que « l'Etat se désengage encore et n'instruira plus les documents d'urbanisme, notamment les permis de construire, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. En conséquence, soit nous décidons d'instruire nous-mêmes les permis de construire, soit nous transférons cette compétence à Nevers Agglomération. Je propose la 2<sup>ème</sup> solution car l'agglomération possède un service juridique à même de défendre nos intérêts en cas de problème. Nous ne sommes en effet jamais à l'abri d'un recours en matière d'urbanisme ! » 14 voix pour.

- Installation de matériel de reconnaissance des plus hautes eaux connues de la Loire :

Afin de sensibiliser la population au risque d'inondation de la Loire, Nevers Agglomération propose d'installer des panneaux de matérialisation des plus hautes eaux connues à trois endroits de notre commune (aux Brouères, rue Louis Bonnet et carrefour Saint Antoine). Le matériel sera confectionné et installé par les services techniques de la ville de Nevers. 4 pour, 4 contre, 6 abstentions.

- Modifications statutaires de Nevers Agglomération (NA) :

Monsieur le Maire explique que NA souhaite se doter de nouvelles compétences (tourisme, enseignement supérieur notamment) afin de pouvoir mener à bien des projets d'aménagement du territoire. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier les statuts de NA en ce sens. 14 voix pour.

- Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en place d'un dispositif d'appel en temps réel sur le territoire de Nevers Agglo (NA) :

Les communes de NA disposent d'un outil permettant d'informer la population d'un risque imminent, telle une crue de la Loire par exemple, depuis 2010. La commune de Marzy, à cette époque, ne faisait pas partie de NA et ne bénéficie donc pas de ce dispositif. Or, elle souhaite en bénéficier. Les autres communes de NA doivent donc valider l'étendue du dispositif à Marzy. 14 voix pour.

- Autorisation de remise gracieuse d'un vol à la régie restauration scolaire et ALSH : Cette régie a subi un vol de 362,70 euros le 18 novembre 2014. Plainte contre X a été déposée à la Gendarmerie de Fourchambault. La responsabilité de la régisseuse est engagée et elle doit rembourser cette somme. Le Conseil Municipal décide d'accorder la remise gracieuse au régisseur par 13 voix pour et 1 abstention (Marie-Thérèse Guyot).

- Convention de mise à disposition de deux personnels des Restos du cœur en immersion à la Mairie de Challuy :

Annie Rodet propose que deux personnels des Restos du cœur effectuent une période d'immersion de deux semaines au sein des services techniques de la commune dans le cadre d'un chantier d'insertion. Ce partenariat a pour but d'élargir les compétences des bénéficiaires. 14 voix pour.

Points divers :

Guy Babis informe « qu'aucune réponse aux courriers adressés à toutes les universités de France au sujet du remplacement du Docteur Maurice ne nous est parvenue. »

Monsieur le Maire informe que « l'entretien des espaces verts de la commune a connu un retard à l'allumage au printemps. En effet, nous avons décidé de prendre de l'avance sur la réglementation en nous inscrivant dès cette année dans le dispositif « zéro pesticide » qui deviendra obligatoire en 2017. Aussi, nous n'utilisons plus de produits agressifs et les nouvelles méthodes de traitement ne sont pas encore maîtrisées et bien plus chronophages, ce qui a conduit à un retard dans nos interventions. Parallèlement, nous souhaitons nous inscrire dans la gestion différenciée des espaces verts. A ce titre, il semble qu'une jachère fleurie agrémente esthétiquement la bande verte de la rue Louis Bonnet par exemple. Enfin, nous appliquons aussi le principe du « fauchage raisonné », à l'instar des autres collectivités territoriales telles que le Conseil Départemental : une seule largeur de fauche en dehors des zones « urbaines » tout en laissant toujours 15 cm de hauteur d'herbes pour une repousse tardive.

Pour autant, tout rentre dans l'ordre progressivement. Nous vous demandons toutefois votre indulgence pour cette première année de mise en application. »

---

## INFORMATIONS DIVERSES

Annie Rodet rappelle l'organisation du traditionnel **concours de fleurissement** cette année. Inscriptions en Mairie au 03.86.37.59.88. avant fin juin.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Challuy organise son premier **vide-grenier-brocante** le **dimanche 05 juillet** dans le bourg. Inscriptions en Mairie au 03.86.37.59.88. Le prix est de 2 euros le ml. La date limite d'inscription est fixée au 26 juin 2015.

Annie Rodet informe que le berger qui garde ses brebis au champ de tir tondra son troupeau **le 25 juin toute la journée au verger villageois**. Vous êtes cordialement conviés à assister à leur beauté !

**Le pique-nique citoyen du 14 juillet** aura lieu au verger villageois à partir de 11 h 30. Le menu est : salades et charcuteries variées – méchoui ou roti de bœuf – fromages – tarte. Le prix est fixé à 12 euros par convive. Réservations à la Mairie au 03.86.37.59.88. L'après-midi sera consacré à des courses en sac, courses à l'oeuf, batailles de polochons sur la piscine si le temps le permet... le tout en musique avec karaoké, radio crochet, etc...partie de rigolade assurée...

Une troupe de musiciens et danseurs venus du Caucase et d'Ukraine se représentera à la salle des fêtes de Challuy **le lundi 03 août à 20 heures**. Venez nombreux admirer leur souplesse et virtuosité...spectacle gratuit !